



PUBLIC

Toute personne de 18 ans ayant déjà reçu une formation CACES®



PRÉ-REQUIS

Maîtriser la langue française



DURÉE

1 jour de formation - 7 heures

1 jour de test 7 heures



MODALITÉS

Présentiel

- Se munir impérativement de chaussures de sécurité et de gants



TYPE DE VALIDATION

Certificat de réalisation-Attestation de fin de formation
Attestation de réussite de la théorie et du savoir-faire pratique
R489 CAT 1A-RS 5055/R489 CAT 1B-RS 5057/R489 CAT 3-RS 5054
R489 CAT 4- RS 5059/R489 CAT 5- RS 5060
Enregistrées le 27/01/2020 certificateur : CNAIM

» RÉSULTATS ATTENDUS

- Acquérir des connaissances et des compétences en vue d'obtenir la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur

» OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maintenir et actualiser ses connaissances en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des chariots automoteurs.
- Maintenir et actualiser son savoir-faire pratique en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des chariots automoteurs.
- Porter un regard critique sur sa situation de travail du point de vue de l'applicabilité des principes de base et des améliorations éventuelles à apporter.
- Proposer à l'encadrement toute idée d'amélioration, en particulier lorsque celle-ci nécessite une étude plus approfondie

» MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés interactifs
- Exercices et mise en situation pour la partie pratique
- Remise d'une documentation à la fin du stage



DATES ET LIEUX

Agen

22 juillet
23 Septembre
17 Octobre
14 Novembre
16 Décembre

Périgueux

22 juillet
05 septembre
03 octobre
07 novembre
09 décembre

Marmande

11 juillet
18 juillet
29 août
19 septembre
14 octobre
12 novembre
10 décembre

Villeneuve

08 juillet
16 septembre
24 octobre
07 novembre
02 décembre
16 décembre



TARIFS

190 € HT - 228 € TTC



INTERVENANT

Formateurs expérimentés



Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap.

PROGRAMME

THEORIE

Aspect réglementaire

- Décret, arrêtés ministériels et recommandations CNAMTS
- Les conditions requises pour devenir cariste
- Les documents accompagnant le chariot

Sensibilisation à la sécurité

- Les accidents de chariot (statistiques, causes, prévention)
- Les responsabilités du cariste et de l'employeur
- Les organismes de prévention des risques

Technologie des chariots

- Les différentes catégories et leurs usages courants, les différents organes du chariot, les consignes d'entretien, les dispositifs de sécurité

La conduite du chariot en sécurité

- Les vérifications à la prise et fin de poste
- La capacité du chariot, plaque de charge
- La stabilité du chariot
- La circulation, allée, vitesse, plan de circulation, consignes, interdictions
- Règles de stockage et déstockage, chargement, déchargement, ...
- Les produits dangereux
- L'arrêt en sécurité

PRATIQUE

- Prise de poste/Vérification du chariot
- Conduite du chariot.
- Manœuvres
- Fin de poste/Maintenance

EVALUATION DES CONNAISSANCES

- Contrôle des connaissances théoriques et pratiques
- Cette formation permet de se présenter aux épreuves du CACES® selon la R489 CNAMTS

» RÉSULTATS ATTENDUS

- Obtenir le CACES® R489 selon la CNAMTS

» OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Passage des épreuves théoriques pratiques en vue d'obtenir le CACES®



DATES ET LIEUX

Agen

23 juillet
24 septembre
18 octobre
15 Novembre
17 Décembre

Marmande

12 juillet
19 juillet
30 aout
20 septembre
15 octobre
13 novembre
11 décembre

Périgueux

23 juillet
06 septembre
04 octobre
08 novembre
10 décembre

Villeneuve

12 juillet
17 septembre
25 octobre
08 novembre
03 décembre
17 décembre



TARIFS

1 jour CACES® = 190 € HT - 228 € TTC

150 € HT - 180 € TTC par test supplémentaire



INTERVENANT

Formateurs Qualifiés et
expérimentés



Lieux aménagés et modalités adaptées
pour faciliter l'accès et l'usage aux
personnes en situation de handicap.

TEST CACES® R489

PRESENTATION

Le CACES® est issu de recommandations de la CNAM. Sans être obligatoire, l'application de ces recommandations constitue un bon moyen pour le Chef d'Etablissement de se conformer aux obligations réglementaires en matière de contrôle de connaissances pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail.

Chaque candidat doit présenter une pièce d'identité qui sera vérifiée par le Testeur.

- La photo est obligatoire.

EVALUATION THEORIQUE

- Durée 1 heure environ
- La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués

EVALUATION PRATIQUE

- EPI obligatoire : Équipements de Protection Individuelle (chaussures de sécurité, gants).
- Les candidats se présentant sans leurs EPI ne pourront pas participer aux épreuves pratiques
- La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention d'une note minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués et d'une note supérieure à 0 pour chacun des points d'évaluation du barème. Chaque compétence sera évaluée et notée suivant un barème préétabli et certifié par l'AFNOR, organisme certificateur

FIN DES EPREUVES

- Les résultats seront communiqués aux candidats en fin de journée. Si le candidat est admis, il se verra remettre une attestation provisoire de CACES®. L'attestation CACES® sera transmise ultérieurement soit à l'entreprise, soit à l'institutionnel, soit au candidat indépendant.
- Sur demande et en présence du testeur, tout candidat pourra consulter ses résultats aux épreuves

VALIDITE

- 5 ans